

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2025

DELIBERATION N°2025-17

Décision modificative N°1 au budget primitif 2025

Membres du CA de l'ARB des Îles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	En cours de remplacement	Encours de remplacement
	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
OFB	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
	Marion OLAGNON	Laurie HEC
Commune siège ARB	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
PNG	André ATALLAH	Franck PERAIN
ONF	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
CDL	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
Grand Port Maritime	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Office de l'eau	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
	Claudie PAVIS	Alice PICAN
FD Chasseurs Guadeloupe	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
CCI/CTIG	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Comité des pêches	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Personnalité qualifiée	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Représentant du personnel	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO
En visioconférence	8 Titulaires + 7 Suppléants	
En présentiel	1 Titulaire + 1 Suppléant	
Représenté (pouvoir)	2 Titulaires + 0 Suppléant	

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5217-10-6 ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux établissements public de coopération culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2025-05-12-00006 du 12 mai 2025 portant modification de l'arrêté DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la délibération 2022-07 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'ARB-IG notamment l'article 7 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la délibération 2025-06 du conseil d'administration de l'ARB-IG, en sa séance du 26 février 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 ;

Considérant le besoin d'une décision modificative apportée au budget prévisionnel 2025 pour augmenter la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (compte 6811) afin de porter les crédits de 16 337,65€ à 18 283,87€, compte tenu de l'augmentation de 1946,22€ des immobilisations en 2025.

Vu le rapport présenté en séance et la discussion qui s'en suit,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la décision modificative apportée au budget primitif de l'ARB-IG pour l'exercice comptable 2025, dans les conditions présentées en annexe,

Nombre de votants : 19

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 19

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 décembre 2025.

La Présidence :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le 10/12/2025

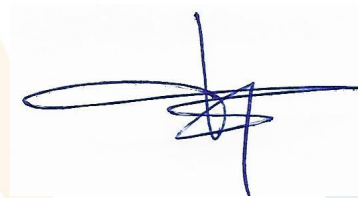
A Gourbeyre, le ...10.../...12.../2025



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Fait à Basse-Terre, le ...10/...12/2025

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence Régionale de la Biodiversité des
Îles de Guadeloupe



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO